

Mercredi 5 janvier 2022

SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS – PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Suivant les mesures en vigueur dans le contexte pandémique, les assemblées publiques étant suspendues, celles-ci ne peuvent malheureusement pas se tenir en personne.

Veillez noter que les séances du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois se tiendront conséquemment à distance, soit sans la présence du public, et une période de questions écrites a été mise en place. Vous trouverez ci-dessous les consignes de sécurité à respecter pour adresser une question écrite au conseil municipal.

Pour être acceptée, votre question écrite doit être transmise aux endroits permis d'ici 10 janvier 2022 et, pour être présentée au conseil, votre communication écrite doit respecter les critères ci-dessous.

1. Votre nom et prénom doivent être indiqués clairement;
2. Une seule question et une sous-question doivent être soumises par personne;
3. Votre question et sous-question doit être strictement de nature publique;
4. Votre question et sous question doit être précise et bien formulée;
5. Votre question doit être transmise de l'une des manières suivantes :
 - a. Par courriel à l'adresse suivante : adjointeadm@videotron.ca
 - b. Par courrier à l'adresse suivante :
Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois
489, chemin Saint-Louis
Saint-Étienne-de-Beauharnois (Québec) J0S 1S0
 - c. Par courrier, directement déposé dans la boîte aux lettres noire située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Pour que votre question soit prise en considération, celle-ci doit être transmise au plus tard à 15 h, le lundi précédent la séance du conseil et contenir toutes les informations requises. Pour des raisons de logistique, les questions reçues après l'heure limite ne seront pas prises en considération. Ainsi pour la séance du mois de janvier, les questions doivent être soumises au plus tard le 10 janvier à 15 h.

TÉLÉTRAVAIL ET FERMETURE DES ÉDIFICES MUNICIPAUX



Dans le respect des recommandations et des ordonnances de la santé publique, la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a mis en place les mesures de télétravail pour l'ensemble du personnel. Par conséquent, l'accès à tous les bâtiments est exclusivement réservé aux employés et aux élus municipaux. Par la force des choses, le service aux citoyens est dispensé exclusivement à distance, soit par téléphone, par courriel et via Internet. Afin de vous soutenir dans vos communications avec notre équipe, vous trouverez ci-dessous la liste des coordonnées des employés municipaux :

Mme Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière : 450-601-8600

Mme Roxanne Banville, Adjointe administrative : adjointeadm@videotron.ca

M. Mario Bourcier, Responsable des Travaux publics : 450-370-2159

M. Alexandre Henry, Responsable de l'aménagement du territoire et de l'émission des permis : inspbat@videotron.ca

M. Maxime Vinet, Directeur Service Sécurité Incendie : mvinet.incendie@videotron.ca

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Vous trouverez ci-dessous un extrait du procès-verbal de la séance exclusive tenue le 8 décembre dernier et qui est exclusivement dédiée au budget 2022.

Attendu que d'après le budget 2022 la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois aura à pourvoir au cours de l'année à des dépenses se totalisant à 2 870 320 \$;

Attendu que pour défrayer cesdites dépenses la municipalité prévoit des revenus non fonciers s'élevant à 635 700 \$;

En conséquence, il est proposé par : M. Jacques Giroux
appuyé par : M. Martin Couillard

et résolu unanimement

Que pour solder la différence entre lesdites dépenses prévues et lesdits revenus non fonciers, il est requis une somme de 2 234 620 \$ qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de cette municipalité afin de pouvoir au paiement des dépenses prévues au budget.

Le programme des dépenses en immobilisations est également déposé à cette même séance

Recettes

Taxes -----	1 562 470 \$
Taxes égouts -----	66 150 \$
Tarification égouts entretien -----	70 200 \$
Tarification ordures -----	130 800 \$
Paiement tenant lieu de taxes -----	5 000 \$
Autres recettes de sources locales -----	1 035 700 \$

Total des recettes et affectations ----- 2 870 320 \$

Dépenses

Administration générale -----	625 400 \$
Sécurité publique -----	307 460 \$
Transport -----	541 150 \$
Hygiène du milieu -----	365 150 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire -----	60 500 \$
Loisirs et Culture -----	159 480 \$
Frais de financement -----	51 180 \$
Fonds des dépenses en immobilisations -----	760 000 \$

Total des dépenses et affectations ----- 2 870 320 \$

Fonds des dépenses en immobilisations

Administration générale -----	445 000 \$
Sécurité publique -----	40 000 \$

Transport -----	235 000 \$
Hygiène du milieu -----	20 000 \$
Loisirs et Culture -----	20 000 \$

Total des dépenses en immobilisations ----- 760 000 \$

Programme triennal d'immobilisations

Réaménagement Église et Presbytère (projet évalué selon subvention)
Correction des ponceaux Chemin de la Rivière et revêtement d'asphalte
Aménagement d'étang aéré pour eaux usées (égouts)

Ces dépenses seront payées soit par règlement d'emprunt, soit par le fonds général, soit par une taxe spéciale, soit par une marge de crédit.

Adoptée

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ETIENNE-DE-BEAUHARNOIS

11 janvier 2022 (à huis clos)	12 juillet 2022
8 février 2022	9 août 2022
8 mars 2022	13 septembre 2022
12 avril 2022	11 octobre 2022
10 mai 2022	8 novembre 2022
14 juin 2022	6 décembre 2022

7 décembre 2022 – adoption budget

COMPTE DE TAXES

Vous recevrez d'ici quelques semaines votre compte de taxes foncières.

Sur certain compte de taxes, il y est inscrit PCTFA, ce qui signifie programme des crédits de taxation foncière agricole.

Pour procéder aux paiements, vous pouvez nous faire parvenir trois (3) chèques aux dates suivantes, soit le 1^{er} mars, le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2022. Vous pouvez également payer votre compte de taxes par Internet ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières.

∞ Veuillez svp vous assurer que les numéros de matricule indiqués sur votre compte de taxes soient le même que celui apparaissant dans votre option de paiement auprès de votre institution financière. Vous éviterez ainsi des délais dans l'application du ou des paiements.

Notez que le numéro de matricule à utiliser pour vos paiements de taxes doit contenir 17 caractères sans espaces ou trait d'union. Ce numéro débute par la lettre «F» et est suivi de 10 chiffres et de 6 zéros «0». *Attention à indiquer le bon nombre de zéros.*

Nous vous demandons de vous assurer que votre paiement arrive au plus tard la première journée des versements, car des intérêts sont calculés automatiquement.

Si vous désirez plus d'information, veuillez communiquer avec le soussigné, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR LE MAIRE



Nous remercions M. Gaétan Ménard pour ses 24 années d'implications et de dévouement à titre de maire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois. Nous lui souhaitons une magnifique retraite bien remplie et en santé. M. Ménard a terminé son mandat de maire novembre dernier et entrevoit sa retraite avec fierté.

Merci et bonne retraite!

DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE



Nous remercions Mme Ginette Prud'Homme pour ses 31 années de loyaux services au sein de la municipalité et nous lui souhaitons tout le bonheur avec sa famille et ses proches. Celle-ci ayant quitté ses fonctions de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois en décembre dernier.

Merci pour tout le travail accompli et ses 31 années de dévouement!

BIENVENUE À LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



Il nous fait plaisir de vous informer que le 16 novembre 2021, lors de la séance du conseil municipal, le comité de sélection a procédé à la nomination de Mme Isabelle Dion au poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois. Celle-ci a débuté ses fonctions le 1^{er} décembre et pris la relève de Mme Ginette Prud'Homme le 10 décembre dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre municipalité et du succès dans ses nouvelles fonctions. Pour rejoindre Mme Dion dans le cadre du télétravail, vous pouvez la joindre au (450) 601-8600 ou au stetienne@videotron.ca.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Veillez noter que la collecte des sapins de Noël s'effectuera du 12 janvier au 14 janvier prochain. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour déposer votre sapin de Noël au bord du chemin, après l'avoir préalablement dépouillé de toutes ses décorations.

PATINOIRE



Nous sommes heureux de vous informer que la patinoire est maintenant dotée d'une affiche vous indiquant qu'elle est OUVÈTE ou FERMÉE. Celle-ci est située sur le grillage de la patinoire. Afin de favoriser le vivre ensemble, nous vous demandons d'utiliser la petite patinoire sans bandes pour le patinage libre et d'utiliser la grande patinoire avec des bandes pour jouer au hockey. Cela permettra de protéger les biens de la municipalité et permettra également à tous d'avoir un temps de glace durant la période hivernale. Vous êtes invités à consulter et à appliquer les mesures en vigueur lors de votre visite sur les lieux, notamment de respecter le couvre-feu de 22h et de respecter la distanciation sociale. Compte tenu du contexte pandémique et par mesure préventive, les installations sanitaires demeureront fermées au public. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une agréable activité en famille.

ACTIVITÉS SPORTIVES – ÉTUDIANTS

Nous sommes heureux de vous informer que les enfants du primaire et du secondaire participant à des activités sportives pourront, encore cette année, réclamer le remboursement de la différence entre le tarif de résident et de non-résident jusqu'à un montant maximal de 175 \$. Pour recevoir ledit remboursement, vous devrez présenter une facture détaillée et acquittée avec une preuve de paiement (p. ex. un reçu officiel).

COLLECTE SPÉCIALE DES SURPLUS DE CARTONS

Un rappel amical pour vous faire penser que le vendredi 7 janvier une collecte spéciale a lieu pour les surplus de cartons (non cirés, non souillés et exempts d'autres matériaux). Pensez à positionner vos surplus de cartons au côté du bac de recyclage, les mettre à plat ou regroupés dans une boîte (sans excéder 1 m³ (3 pi³) et s'assurer de laisser un dégagement d'au moins 60 cm (2 pi) entre les cartons et le bac. Cela facilitera ainsi la collecte mécanisée. Notez qu'aucune autre matière ne sera ramassée.

MESURES EN VIGUEUR AU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pour vous tenir informer des mesures en vigueur, voici un lien utile qui saura, nous l'espérons, vous accompagner durant cette période pandémique.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/a-propos-des-mesures-en-vigueur>

AVIS PUBLICS

Un rappel amical pour vous informer que des avis publics pour dérogations mineures sont actuellement affichés aux endroits exigés. Nous vous invitons à les consulter.

HEURES D'OUVERTURE 2022

Veillez noter que le 16 novembre dernier, le conseil a adopté une modification des heures d'ouvertures de l'Hôtel de Ville, la voici :

Lundi au jeudi : 8 :30 à 12 :00 et 13 :00 à 16 :30
Vendredi : 8 :30 à 12 :00

Nous espérons que ce nouvel horaire répondra à vos besoins.

SITE INTERNET ET FACEBOOK

Nous vous invitons également de vous abonner à la page Facebook de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois pour y consulter nos publications mensuelles ou hebdomadaires. Notez que les règlements des dernières années, les procès-verbaux, les communiqués et autres avis peuvent tous être consultés sur le site Web de la municipalité : www.st-etiennebeauharnois.qc.ca

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUS!
Qu'elle soit remplie de santé et de sérénité!

Produit par : Roxanne Banville, adjointe administrative

Produit et révisé par : Isabelle Dion, Directrice générale et greffière-trésorière